

Pourquoi il est important de respecter les « Grilles de modules » en Avis Technique et Appréciation Technique d'Expérimentation.

Approuvé par le Groupe Spécialisé n° 21 le 30/11/2023.

Le marché français des installations photovoltaïques sur les bâtiments est en forte croissance. Pour ces installations, les acteurs du marché s'appuient sur les Avis Techniques (ATecs) et les Appréciations Techniques d'Expérimentation (ATEX) publiés relatifs à des procédés photovoltaïques : [CSTB - Rechercher un document](#).

L'ATec et l'ATEX sont issus d'avis collégiaux. En France, la Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) classe uniquement en technique courante les évaluations techniques ATecs en Liste verte de la C2P et ATEX favorables (voir [AQC - Communication « Procédés photovoltaïques intégrés en couverture ou en toiture » \(qualiteconstruction.com\)](#)).

Les procédés photovoltaïques pour le bâtiment sont des solutions complètes de partie d'ouvrage : une couverture, une toiture, une façade. Ils comprennent l'ensemble des éléments constitutifs nécessaires à la réalisation de cette partie du bâtiment, à savoir une solution de couverture ou d'étanchéité de toiture ou de façade, associée à des modules photovoltaïques et à un système de montage assurant le maintien de ces derniers sur le bâtiment.

Les travaux effectués par les titulaires d'ATecs et d'ATEX pour s'assurer de l'aptitude à l'emploi de ces procédés prennent en compte la compatibilité de ces différents éléments et le comportement global du procédé ainsi conçu. Des essais sont notamment réalisés en associant les différents éléments constitutifs de façon à tester les interactions entre eux pouvant impacter la pérennité de l'ouvrage réalisé avec le procédé.

C'est pourquoi, dans le cadre d'une opération de construction comprenant une couverture, une toiture ou une façade comportant un procédé photovoltaïque, la mise en œuvre des modules photovoltaïques définis dans l'ATec ou l'ATEX de ce procédé, est l'assurance que ces modules photovoltaïques ont été vérifiés et testés en association avec l'ensemble des éléments constitutifs du procédé, de façon à obtenir un avis collégial favorable. Cela est d'autant plus important que les modules photovoltaïques du marché sont de dimensions croissantes avec des réduction de sections des cadres aluminium.

Le marché des modules photovoltaïques évoluant très rapidement, il a été mis en place depuis quelques années des « Grilles de modules » associées aux ATecs ou ATEX. Elles sont indissociables des ATecs ou ATEX auxquels elles sont rattachées. Elles permettent aux titulaires d'ATecs ou d'ATEX de mettre à jour régulièrement la liste de modules photovoltaïques associés à leurs procédés, à un rythme compatible avec le développement de ce marché.

Au moment de la commande des modules photovoltaïques pour un chantier donné, le Maître d'Ouvrage et son installateur doivent s'assurer que la gamme de modules correspondante est visée par la « Grille de modules » associée au procédé (le n° de la « Grille de modules » à utiliser doit comporter le n° de l'ATec ou de l'ATEX).

La mise en œuvre sur chantier d'un module photovoltaïque visé par la « Grille de modules » donne donc la certitude d'être conforme à l'ATec ou l'ATEX du procédé utilisé et donc en technique courante pour l'ensemble des acteurs de l'acte de construire. Dans le cadre de la construction de parties d'ouvrages avec des installations photovoltaïques sous ATec ou ATEX, chaque acteur, titulaire, assurance, Maître d'Ouvrage, etc., est donc invité à respecter les éléments ci-dessus et à anticiper l'intégration des modules photovoltaïques dans les « Grilles de modules ».